

Collonges

# FACULTÉ ADVENTISTE DE THÉOLOGIE



## bulletin 2009-2010



BP 74 – 74165 Collonges-sous-Salève Cedex – France  
Téléphone : +33 450 87 68 12 – Fax : + 33 450 43 65 80  
Courriel : [secretariat.fat@campusadventiste.edu](mailto:secretariat.fat@campusadventiste.edu) – Web : [www.campusadventiste.edu](http://www.campusadventiste.edu)

# Sommaire

## Généralités

Déclaration de mission .....	4
Historique.....	4
Accréditations .....	4
Centres d'études .....	5
Archives historiques de l'adventisme en Europe.....	5
Centre d'études interculturelles .....	5
Centre José-Figols.....	5
Centre de recherche Ellen White.....	5
Institut de recherche en géosciences .....	6
Conseil des ministères et du programme.....	6
Corps enseignant .....	7
Calendrier universitaire 2009-2010 .....	8

## Programme

Diplômes offerts.....	10
Licence – première année.....	11
Licence – deuxième année.....	13
Licence – troisième année.....	14
Master – quatrième année.....	16
Master – cinquième année .....	17

## Règlement

Conditions d'admission à la FAT.....	20
1. Engagement moral du candidat.....	20
2. Niveau scolaire du candidat.....	20
3. Validation des cours suivis dans d'autres institutions .....	20
4. Admission directe en Master .....	20
5. Candidat étranger .....	20
6. Candidat non francophone .....	21
Obligations de l'étudiant .....	21
7. Etudiant / auditeur.....	21
8. Présence en classe.....	21
9. Présence aux rencontres de la FAT .....	21
Travaux, notes et diplômes .....	22
10. Respect de la propriété intellectuelle..	22
11. Remise des travaux .....	22
12. Dysfonctionnement lors des examens	22

13. Notes .....	22
14. Validation des cours et des modules ..	23
15. Echec et rattrapage .....	23
16. Condition de réinscription.....	23
17. Remise des diplômes.....	23
Formation pratique.....	24
18. Formation pratique continue .....	24
19. Stage pastoral annuel .....	24
Mémoires .....	24
20. Présentation des mémoires .....	24
21. Première étape : le projet.....	25
22. Deuxième étape : la recherche .....	25
23. Troisième étape : la rédaction.....	26
24. Quatrième étape : la soutenance .....	26
25. Cinquième étape (facultative) : la publication .....	27
Organisation et fonctionnement de la vie estudiantine.....	27
26. Guide de l'étudiant .....	27
27. Délégués de classe .....	27
28. Représentant des étudiants .....	27
29. Conseillers.....	27
30. Classe sortante .....	27
31. Association des anciens élèves de Collonges (ADAC).....	28

## Hébergement

Structures d'hébergement.....	30
Chambres.....	30
Appartements.....	30
Obligations et dérogations .....	31

## Finances

Modalités de paiement.....	33
Bourses .....	34
Dettes.....	34
Départ volontaire ou exclusion.....	34
Frais d'enseignement.....	35
Frais d'hébergement et de pension .....	36
Frais divers.....	37
Frais d'assurance.....	38

FACULTÉ ADVENTISTE DE THÉOLOGIE

**bulletin 2009-2010**  
**généralités**

## Déclaration de mission

La Faculté adventiste de théologie est un établissement d'enseignement supérieur du Campus adventiste du Salève. Sa mission est d'offrir à chacun de ses étudiants une formation biblique, théologique et pastorale dans une atmosphère de solidarité et de spiritualité. Ses objectifs sont de les préparer ou de les qualifier davantage pour le service auquel Dieu les appelle pour mener à bien la mission de l'Eglise.

## Historique

Dès 1893, dans le souci d'assurer la préparation théologique des pasteurs et des laïcs adventistes, des cours bibliques ont été organisés dans différentes villes d'Europe. Pour répondre au besoin d'une formation plus structurée, une école missionnaire regroupa en 1904 les étudiants à Gland, dans le canton de Vaud (Suisse). Elle y fonctionna jusqu'en 1921, date à laquelle l'école fut transférée à Collonges-sous-Salève, en France. Elle prit alors le nom de Séminaire adventiste du Salève.

La tâche essentielle du Séminaire, dès sa fondation, fut de préparer des pasteurs et des employés de l'Eglise adventiste pour les pays d'Europe latine, et des missionnaires partant pour les pays francophones. Au fil des ans, le Séminaire a vu l'ouverture de différents départements d'enseignement, qui se sont ajoutés au département de théologie.

En 1981, ce département a pris le nom de Faculté adventiste de théologie (FAT).

Depuis sa première promotion en 1923, et sans interruption, le Séminaire, puis la Faculté adventiste de théologie, a délivré chaque année ses diplômes à des étudiants venus du monde entier. La FAT contribue ainsi d'une façon unique au développement de l'Eglise adventiste dans les pays francophones et partout dans le monde.

## Accréditations

Bien qu'étant un établissement privé d'enseignement supérieur, sans contrat avec l'Education nationale en France, la FAT est enregistrée depuis 1981 auprès de l'académie de Grenoble sous le numéro d'immatriculation 0741329T.

La Faculté adventiste de théologie fait partie du système mondial adventiste d'éducation. Elle est accréditée depuis 1977 par l'Accrediting Association of Seventh-Day Adventists (Level III Institution = cycle doctoral).

La FAT est accréditée par l'université adventiste de Friedensau, en Allemagne, depuis 2007. Les étudiants de la FAT reçoivent donc systématiquement, en plus de la Licence et du Master de la FAT, le Bachelor of Arts et le Master of Arts européens, diplômes d'Etat.

La FAT a signé en 2007 un accord avec le séminaire théologique de l'université Andrews, aux Etats-Unis : le programme de Licence et de Master de la FAT est validé et autorise l'accès direct en programme doctoral (PhD et ThD).

La FAT a signé un accord avec la faculté de théologie et de sciences religieuses de Laval (Québec), au Canada : le Master de la FAT est reconnu depuis 2007.

La FAT a renouvelé en 2008 son accord de 1983 avec la faculté de théologie protestante de l'université Marc-Bloch, de Strasbourg. Les étudiants de la FAT peuvent s'inscrire *in absentia* en troisième année à Strasbourg, passer des examens spécifiques et recevoir la Licence en théologie protestante.

## Centres d'études

Plusieurs centres d'études ont leur siège au Campus adventiste du Salève. Ils enrichissent son rayonnement culturel et religieux.

### Archives historiques de l'adventisme en Europe

Les Archives historiques de l'adventisme en Europe ont été créées par la Division eurafricaine des Eglises adventistes pour rassembler les archives adventistes de la France, de la Belgique, du Luxembourg, de la Suisse romande, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal. La mission des Archives est de conserver le matériel historique et de le mettre à la disposition des chercheurs et des étudiants. Les blogs documentaires des Archives permettent d'en apprendre plus sur les ressources, services et publications de ce centre de recherche. Les Archives historiques de Collonges travaillent en collaboration avec l'institution sœur de la Theologische Hochschule de Friedensau (Allemagne).

Directeur : Guido Delameillieure.

Web : [www.archivesadventistes.org](http://www.archivesadventistes.org)

### Centre d'études interculturelles

Le Centre d'études interculturelles (CEI) travaille en étroite collaboration avec l'Association en pays trans-méditerranéens des adventistes du septième jour (ATMA) : Afghanistan, Algérie, Iran, Libye, Maroc, Sahara occidental, Tunisie, Turquie. Le CEI organise des formations décentralisées en fonction des besoins de l'ATMA.

Directeur : Roland Meyer.

### Centre José-Figols

Le Centre José-Figols est le centre européen de recherche et de documentation en théologie pratique de la Faculté adventiste de théologie. Sa mission est d'encourager et de diffuser la recherche en vue d'un ministère auprès des jeunes et d'une pratique de l'évangélisation adaptés à notre époque. Quatre objectifs permettent de mettre en œuvre cette vision : la recherche (individuelle ou collective, de professeurs ou d'étudiants), la documentation (livres, dossiers et revues sont à disposition des chercheurs et de tous), la formation et la communication afin de partager et de faire connaître les défis et pistes d'action utiles pour une pratique en phase avec notre monde qui change.

Directeur : Gabriel Monet.

### Centre de recherche Ellen White

Le Centre de recherche Ellen White a pour mission de promouvoir la recherche en histoire du millénarisme et de l'adventisme, de mettre à la disposition du public l'intégralité de l'œuvre d'Ellen White (1827-1915) ainsi qu'un grand nombre de documents relatifs à son ministère,

son temps et sa vie. Il est une section européenne du Ellen G. White Estate, organisme mondial chargé officiellement de la publication de ce patrimoine. Sa tâche est de favoriser une lecture intelligente et chrétienne des textes écrits par cette figure de l'adventisme, et de faire connaître la richesse de sa spiritualité. Parallèlement, le centre s'intéresse à la spiritualité chrétienne dans son ensemble et à l'actualité religieuse. Il accueille tous les chercheurs, sans aucune distinction philosophique ou religieuse.

Directeur : Jean-Luc Rolland.

Web : [www.ellenwhitecenter.org](http://www.ellenwhitecenter.org)

## Institut de recherche en géosciences

Section européenne du Geoscience Research Institute, l'Institut de recherche en géosciences cherche à porter un regard critique sur les théories scientifiques de l'histoire de la vie, et à élaborer une réflexion sur les tensions que celles-ci suscitent avec la notion biblique de création. Il publie une revue : *Sciences et origines*. Il intervient auprès d'Eglises et d'institutions par des cours et des conférences.

Directeur : Jacques Sauvagnat.

Web : [www.grisda.org](http://www.grisda.org)

## Conseil des ministères et du programme

Le conseil des ministères et du programme réunit, sous la présidence du directeur général du Campus, le doyen et les professeurs de la FAT, la secrétaire de la FAT, le directeur financier du Campus, le pasteur de l'Eglise du Campus, les directeurs des résidences d'étudiants, le directeur du département de l'Education de la Division eurafricaine, le secrétaire de l'association pastorale de la Division, et les présidents et les secrétaires de l'association pastorale des Fédérations et Unions faisant partie de l'assemblée générale du Campus.

Il avalise les programmes de la FAT. Il évalue le parcours personnel et universitaire des étudiants de troisième année et se prononce sur leur admission en cycle de Master. Il recommande aux organismes employeurs les étudiants sortants. Il conseille les organismes employeurs sur l'affectation des sortants (directeur de stage, lieu de stage).

# Corps enseignant

## Doyen

Roland MEYER, docteur en théologie protestante, Strasbourg, 1987  
*Théologie systématique*

## Vice-doyen

Rivan DOS SANTOS, docteur en histoire, Grenoble, 2004  
*Archéologie*

## Professeurs

Roberto BADENAS, doctor of philosophy, Andrews University (Michigan), 1983  
*Nouveau Testament*

Daniel JENNAH, docteur en théologie protestante, Strasbourg, 2000  
*Histoire de l'Eglise adventiste*

Rolf PÖHLER, doctor of theology, Andrews University (Michigan), 1995  
*Ecclésiologie*

Frédéric ROGNON, docteur en anthropologie religieuse, Paris X, 1991  
*Théologie pratique*

Jacques SAUVAGNAT, docteur ès sciences, Genève, 2000  
*Science et religion*

Mireille TREIYER, docteur en histoire, Louvain, 2000  
*Histoire*

## Maîtres de conférence

Geneviève AUROUZE, diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie clinique, Grenoble, 1981  
*Psychologie*

Marcel LADISLAS, doctorant  
*Ancien Testament*

Luca MARULLI, doctorant  
*Nouveau Testament*

Gabriel MONET, doctorant  
*Théologie pratique*

Jean-Luc ROLLAND, doctorant  
*Histoire et théologie adventistes*

Henri VAN DER VEKEN, pasteur  
*Administration de l'Eglise*

## Professeurs émérites

Patrick GUENIN, docteur en médecine, Montpellier, 1963  
*Principes de santé*

Jean-Jacques HENRIOT, licencié ès lettres classiques, La Sorbonne, 1969  
*Grec*

Richard LEHMANN, docteur ès sciences religieuses, Strasbourg, 1976  
*Nouveau Testament*

Viviane VILLENEUVE, formatrice  
*Informatique*

# Calendrier universitaire 2009-2010

Examens : session de rattrapage	31 août
Test de français (pour les non-francophones)	31 août, à 9 h
Inscriptions au 1 <sup>er</sup> semestre (1)	1 <sup>er</sup> septembre, 8-12 h ; 14-17 h
<b>Début du 1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2 septembre, à 8 h</b>
Dernier jour pour modifier son programme	18 septembre
<i>Semaine de réflexion biblique</i>	<i>du 19 au 26 septembre</i>
Vacances d'automne	du 24 octobre au 4 novembre
Fête de l'Armistice – congé	11 novembre
Examens du 1 <sup>er</sup> semestre	14-17 décembre
Vacances de Noël / temps de stage	du 18 décembre au 31 janvier
Inscriptions au 2 <sup>e</sup> semestre (1)	29 janvier, 8-12 h
	1 <sup>er</sup> février, 14-17 h
<b>Début du 2<sup>e</sup> semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> février, à 8 h</b>
Dernier jour pour modifier son programme	12 février
Vacances d'hiver	13-21 février
<i>Semaine de réflexion biblique</i>	<i>20-27 mars</i>
Lundi de Pâques – congé	5 avril
Vacances de printemps	10-25 avril
Semaine intensive de cours spéciaux	26-30 avril
Fête de l'Ascension – congé	13 mai
Lundi de Pentecôte – congé	24 mai
Examens du 2 <sup>e</sup> semestre	du 31 mai au 3 juin
Journée de soutenances de mémoires	4 juin
Cérémonies de clôture	4-6 juin

---

(1) Un droit de retard de 30 € par jour, avec un maximum de 120 €, est perçu pour toute inscription enregistrée après la date prévue.

## Calendrier des séminaires de 5<sup>e</sup> année

- Du 7 au 11 septembre, Méthodologie de la recherche, par Rivan Dos Santos
- Du 12 au 16 octobre, Les tendances dissidentes de l'adventisme, par Daniel Jennah
- Du 19 au 23 octobre, Accompagnement de fin de vie et de deuil, par Geneviève Aurouze
- Du 16 au 20 novembre, Résolution des conflits dans l'Eglise, par Frédéric Rognon
- Du 7 au 11 décembre, Ecclésiologie, par Rolf Pöhler
- Du 1<sup>er</sup> au 5 mars, Bible et archéologie, par Rivan Dos Santos
- Du 8 au 12 mars, Sotériologie, par Roland Meyer

FACULTÉ ADVENTISTE DE THÉOLOGIE

bulletin 2009-2010  
programme

Le programme des études de la FAT est organisé conformément au protocole européen de Bologne. Il est régulièrement adapté, selon les besoins de l'Église, et validé par le conseil des ministères et du programme.

Le cycle de Licence dure trois ans.

Après l'obtention de la Licence en théologie adventiste, l'admission en cycle de Master est soumise au conseil des ministères et du programme. Celui-ci prendra en compte, entre autres, les résultats scolaires, le potentiel pastoral et la personnalité de l'étudiant. Le cycle de Master dure deux ans.

Sur demande justifiée de l'étudiant, chaque cycle peut être prolongé d'une année universitaire.

Un point ECTS (European Credits Transfer System) représente environ 25 heures de travail, y compris les périodes de classe. Chacune des cinq années d'enseignement vaut 60 points ECTS.

Un crédit (système américain) représente environ 45 heures de travail, y compris les périodes de classe.

## Diplômes offerts

### Certificat d'initiation biblique

Le Certificat d'initiation biblique est délivré après une année d'études « à la carte » suivie comme une formation personnelle sans visée professionnelle. Il convient de valider un minimum de vingt-six crédits.

### Licence en théologie adventiste Bachelor of Arts en théologie

La Licence en théologie adventiste sanctionne la réussite des trois premières années d'études.

### Master en théologie adventiste – recherche Master of Arts en théologie

Après l'obtention de la Licence en théologie adventiste, l'admission en cycle de Master est soumise au conseil des ministères et du programme. Celui-ci prendra en compte, entre autres, les résultats scolaires, le potentiel pastoral et la personnalité de l'étudiant.

Le Master en théologie adventiste (master de recherche) sanctionne la réussite des quatrième et cinquième années d'études.

### Et après...

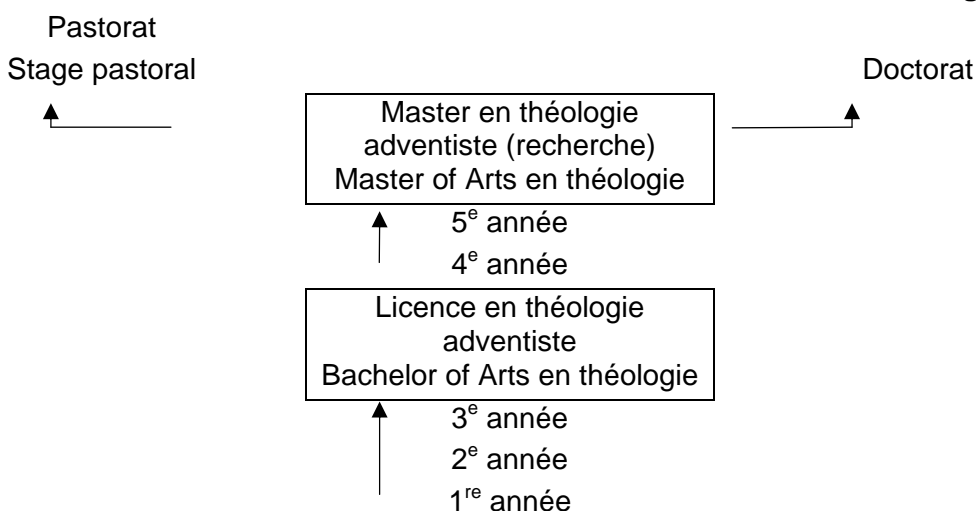
Le Master en théologie adventiste est le diplôme habituellement requis pour l'admission au stage pastoral et au ministère pastoral professionnel. Le stage pastoral d'une année s'accomplit sous la supervision d'un directeur de stage dans le territoire de la Fédération ou de l'Union qui pourrait devenir l'employeur du candidat. Toutefois, la FAT ne saurait garantir à ses étudiants qu'ils seront employés par l'Église adventiste.

Le Master en théologie adventiste peut donner accès aux études de Doctorat, après examen de la candidature par la faculté sollicitée.

Dans l'Eglise adventiste

A la FAT

Dans une autre Faculté  
de théologie



## Licence – première année

### Module 1 : disciplines générales (13 ECTS)

**Philosophie de la religion** (2 crédits)

Relation entre foi et raison. Approche diachronique. Discussion des thèmes suivants : nature de l'expérience religieuse, problème du mal, épistémologie chrétienne, langage religieux.

**Religions non chrétiennes** (2 crédits)

Les religions non chrétiennes dans la société contemporaine : judaïsme, hindouisme, bouddhisme, islam.

**Méthodologie** (2 crédits)

Les ressources de la recherche documentaire. Nature et méthode de la recherche. Elaboration d'une bibliographie. Rédaction d'un travail de recherche, d'un mémoire. Règles de fond et de forme.

**Techniques informatiques** (1 crédit)

Initiation à l'utilisation de quelques logiciels particulièrement utiles pour l'étudiant et pour le futur pasteur.

### Module 2 : langue ancienne (10 ECTS)

**Grec** (6 crédits)

Introduction à la langue du Nouveau Testament (vocabulaire, grammaire, morphologie et syntaxe). Lecture et traduction de textes bibliques.

### Module 3 : sciences bibliques (5 ECTS)

**Introduction à la Bible** (3 crédits)

Introduction à l'Ancien et au Nouveau Testament. Accent sur la pertinence, la crédibilité et l'autorité de la Bible dans le monde contemporain.

## Module 4 : sciences historiques (10 ECTS)

### **Histoire des religions** (2 crédits)

Judaïsme et christianisme en confrontation avec les religions du monde. Introduction aux religions mésopotamiennes, hittites, égyptienne, iraniennes, grecque, romaine, etc.

### **Histoire du christianisme ancien** (2 crédits)

Histoire des développements de la spiritualité et de la pensée chrétiennes au cours des trois premiers siècles (jusqu'au concile de Nicée).

### **Histoire du christianisme médiéval** (2 crédits)

Etude détaillée de questions, situations ou personnages représentatifs de cette période importante pour le développement de la pensée chrétienne.

## Module 5 : théologie systématique (15 ECTS)

### **Dogmatique** (3 crédits)

Initier l'étudiant à la démarche de la dogmatique, aux méthodes de formulation des doctrines. Etudier plusieurs doctrines avant un approfondissement dans des cours plus spécialisés. Exposer les raisons qui ont poussé l'Eglise adventiste à formuler par écrit ses croyances fondamentales.

### **Dogmatique adventiste** (3 crédits)

Etude de la Cène dans les synoptiques, chez Jean, chez Paul et dans les Actes. Recherche des intentions de chaque auteur rapportant le fait (l'institution de la Cène, la théologie de la Cène, le vécu communautaire). Réflexion sur l'importance que l'Eglise adventiste accorde aux trois symboles (ablution des pieds, pain et vin).

### **Ethique de la sexualité** (2 crédits)

Etude exégétique des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament sur la sexualité et le mariage.

## Module 6 : théologie pratique (7 ECTS)

### **Formation spirituelle** (1 crédit)

Regard sur la piété contemporaine : forces, clichés. Recueillement et adventisme : identité de Dieu, gratuité, spiritualité de l'attente. Chemins pour une adoration créative et personnalisée.

### **Principes de santé** (1 crédit)

Selon l'anthropologie biblique, l'homme est un tout. Le bon fonctionnement de l'être passe par une connaissance des principes fondamentaux de la santé et leur mise en application.

### **Stage pastoral** (2 crédits)

Stage d'un mois avec un pasteur en paroisse, défini par un contrat entre la FAT et la Fédération ou Union accueillant le stagiaire.

# Licence – deuxième année

## Module 1 : disciplines générales (10 ECTS)

### Langue vivante

Autoformation. La connaissance de l'anglais est validée au cours de la deuxième année par un TOEFL (Test of English as a Foreign Language), avec un résultat minimal de 213 points (norme informatique).

### Herméneutique biblique (2 crédits)

Fondements d'une herméneutique biblique. Les courants herméneutiques contemporains. Méthodes et règles d'interprétation pour comprendre les textes bibliques.

### Méthodes exégétiques (2 crédits)

Initiation à l'exégèse historico-critique, à la sémiotique et à l'analyse narrative.

### Philosophie de l'éducation (2 crédits)

Analyse des principales théories et des fondements de l'éducation dans une perspective biblique chrétienne. Applications pratiques aux différents ministères ecclésiaux et aux projets de vie personnels.

## Module 2 : langue ancienne (10 ECTS)

### Hébreu (6 crédits)

Introduction à la pensée juive et à la langue hébraïque (vocabulaire et grammaire). Lecture et traduction de textes bibliques.

## Module 3 : sciences bibliques (20 ECTS)

### Pentateuque (2 crédits)

Etude de textes choisis du Pentateuque permettant de réfléchir sur l'histoire de la rédaction, la valeur historique, la pertinence théologique du Pentateuque pour aujourd'hui.

### Prophètes (3 crédits)

Etude des interventions de Dieu dans l'histoire de l'ancien Israël par l'intermédiaire des prophètes. Les livres prophétiques de l'Ancien Testament.

### Évangiles synoptiques (4 crédits)

L'accès à Jésus par les évangiles canoniques. Etudes thématiques des principaux événements de la vie de Jésus rapportés par les évangiles. Etude des paraboles, des grands discours, des récits de miracles et du récit de la passion.

### Épîtres pauliniennes (3 crédits)

Vie et épîtres de Paul. Questions herméneutiques à partir de textes choisis. Pertinence actuelle de la pensée paulinienne.

## Module 4 : sciences historiques (10 ECTS)

### Histoire de la Réforme (3 crédits)

Etude détaillée de questions, situations ou personnages représentatifs de cette période importante pour le développement de la pensée chrétienne.

### Sociologie de la religion (2 crédits)

Les origines et les présupposés de la sociologie de la religion. Les formes religieuses (Durkheim) ; la sociologie des religions universelles (Weber) ; la dimension psychique et sociale de la religion (Freud, James). Les contemporains : la religion d'après l'école de Francfort, les nouvelles propositions européennes. Le débat sur la sécularisation et le concept de religion invisible ou « diffuse ». La dérégulation du religieux et la « révolution de la spiritualité » (Hervieu-Léger, Heelas).

## Module 5 : théologie pratique (10 ECTS)

**Théologie pastorale** (3 crédits)

Etre pasteur aujourd'hui : statut, mission et responsabilité du pasteur. Eléments de théologie, de déontologie, de psychologie et de pratique pastorales.

**Stage pastoral** (2 crédits)

Stage d'un mois avec un pasteur en paroisse, défini par un contrat entre la FAT et la Fédération ou Union accueillant le stagiaire.

# Licence – troisième année

## Module 1 : disciplines générales (10 ECTS)

**Théologie et culture** (1 crédit)

Comprendre la foi chrétienne et ses expressions culturelles. Gérer le dialogue entre un Evangile « éternel » et une société en évolution constante.

**Liturgie** (2 crédits)

Réflexion biblique sur l'adoration. Spiritualité communautaire, liturgie comparée, pratiques liturgiques adventistes.

**Mémoire de Licence** (3 crédits)

Mémoire bidisciplinaire de 30 pages.

## Module 2 : sciences bibliques (15 ECTS)

**Hagiographes** (2 crédits)

Etude de la littérature sapientiale de l'Ancien Testament : Job, Psaumes, Proverbes, Qohéleth, Cantique des cantiques.

**Daniel** (2 crédits)

Interprétation adventiste du livre de Daniel : fondements, crédibilité, difficultés.

**Littérature johannique** (2 crédits)

Au travers des lettres de Jean et du quatrième évangile, étude des principaux thèmes de la théologie johannique.

**Apocalypse** (2 crédits)

Etude analytique du livre de l'Apocalypse du point de vue de son symbolisme, de ses prophéties et de l'eschatologie adventiste.

## Module 3 : sciences historiques (10 ECTS)

**Histoire de l'adventisme** (3 crédits)

Introduction aux Réveils : XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Principaux carrefours et acteurs de l'histoire adventiste. Ses racines chrétiennes, le développement de sa pensée, sa quête d'identité.

**Histoire d'Ellen White et de ses écrits** (2 crédits)

Réflexion sur le prophétisme biblique. Vie et ministère d'Ellen White, introduction à son œuvre écrite, essence de sa spiritualité.

## Module 4 : théologie systématique (10 ECTS)

**Eschatologie** (2 crédits)

L'eschatologie prend ses racines dans les événements fondateurs de la réalisation du salut :

la mort et la résurrection du Christ. Une étude systématique sera faite de l'eschatologie biblique, de l'eschatologie adventiste, des signes de la fin, de l'espérance de la résurrection, du jugement, du retour du Christ et du millénium.

**Bible et science** (2 crédits)

La Bible face à la science moderne, et en particulier le conflit entre foi et science concernant la question des origines. Etude des éléments du conflit : interprétations du texte de la Genèse, succès et limites de la science, incompatibilité de l'évolutionnisme et du créationnisme, différentes positions des chrétiens et leurs implications théologiques.

**Bioéthique** (2 crédits)

Bases scientifiques permettant de se faire une idée de la complexité des problèmes éthiques posés par les progrès de la biologie moderne et de juger de ces problèmes en connaissance de cause. Principes bibliques se rapportant à ces problèmes. Position de l'Eglise adventiste sur les questions de bioéthique.

## **Module 5 : théologie pratique (15 ECTS)**

**Psychologie de la communication** (2 crédits)

Principes psychologiques dans la relation avec l'autre pour la communication et la réception d'un message. Décodage des obstacles à la communication.

**Homilétique** (2 crédits)

Prêcher aujourd'hui : principes de communication orale, principes et pratique de l'homilétique pour l'adoration et l'évangélisation.

**Catéchèse** (3 crédits)

Le pasteur, un enseignant : apprentissage de la foi, enseignement de la Bible aux enfants, aux jeunes et aux adultes ; préparation au baptême. Obtenir des décisions. Former et stimuler les membres.

**Stage pastoral** (2 crédits)

Stage d'un mois avec un pasteur en paroisse, défini par un contrat entre la FAT et la Fédération ou Union accueillant le stagiaire.

# Master – quatrième année

## Module 1 : sciences bibliques (18 ECTS)

### **Théologie de l'Ancien Testament** (4 crédits)

Etude approfondie d'une question théologique de l'Ancien Testament pertinente pour la foi adventiste aujourd'hui : sanctuaire ou alliance ou sabbat ou autre.

### **Théologie du Nouveau Testament** (4 crédits)

Etude approfondie d'une question théologique du Nouveau Testament : initiation chrétienne ou sanctuaire ou jugement ou Eglise ou ministère ou autre.

## Module 2 : sciences historiques (12 ECTS)

### **Christianisme contemporain** (2 crédits)

Histoire et développement de la spiritualité et de la pensée chrétiennes contemporaines, avec insistance sur les diverses théologies et l'œcuménisme.

### **Herméneutique des écrits d'Ellen White** (2 crédits)

Lecture chrétienne et adulte d'Ellen White. Herméneutique, diversité du corpus, nature de l'inspiration, contexte socioculturel, traduction.

### **L'islam contemporain** (2 crédits)

Contexte d'influences géographique, politique et religieuse. La place centrale du Coran. Convergences et divergences avec le christianisme. Le témoignage chrétien auprès du musulman.

## Module 3 : théologie systématique (8 ECTS)

### **Christologie** (2 crédits)

Etude des thèmes suivants : la préincarnation, l'incarnation, l'humiliation, la nature humaine et la nature divine du Christ, sa mort et sa résurrection, l'ascension, l'exaltation, les conséquences de la mission terrestre et céleste du Christ pour l'humanité.

### **Ethique du sabbat** (2 crédits)

Le sabbat comme fondement d'une éthique personnelle, familiale et sociale. Sources vétérotestamentaires. La « révolution » christique.

## Module 4 : théologie pratique (22 ECTS)

### **L'Eglise et les jeunes** (2 crédits)

Introduction aux fondements socioculturels, psychologiques et pratiques du ministère auprès des jeunes. Etude du développement de la foi chez le jeune. L'organisation du département Jeunesse dans l'Eglise adventiste, ses orientations, sa gestion. La mission de l'Eglise auprès des jeunes sécularisés.

### **Ecoute pastorale** (2 crédits)

Le pasteur, un écoutant : principes et déontologie de l'écoute pastorale. Formation pratique à l'écoute pastorale. Exercices et évaluation.

### **Missiologie** (2 crédits)

Histoire et principes de la mission chrétienne. Défis d'anthropologie culturelle : cultures, philosophies et religions.

### **Organisation et administration de l'Eglise** (3 crédits)

Le pasteur, un leader. Principes d'organisation de l'Eglise adventiste du septième jour. Responsabilités du pasteur en tant que leader. Principes d'animation et de gestion d'une Eglise locale.

**Stage pastoral**

(2 crédits)

Stage d'un mois avec un pasteur en paroisse, défini par un contrat entre la FAT et la Fédération ou Union accueillant le stagiaire.

## Module 5 : projet de recherche

Elaboration du projet du mémoire de Master. Choix du directeur de recherche. Validation du projet par un vote du conseil de la FAT.

# Master – cinquième année

Les cours de cinquième année sont donnés sous forme de séminaires, pendant des semaines intensives. Ces semaines sont organisées ainsi : cinq matinées de quatre heures de classe ; trois après-midi (lundi, mardi, jeudi) de trois heures de travaux dirigés.

## Module 1 : sciences historiques (10 ECTS)

**Bible et archéologie**

(2 crédits)

La Bible ne peut être comprise que si le lecteur fait l'effort de replacer les faits dans leurs contextes historique, social, religieux et géographique. L'archéologie biblique met en évidence de très nombreux éléments nécessaires à une lecture intelligente des textes.

**Les tendances dissidentes de l'adventisme**

(2 crédits)

Etude du défi d'un discours théologique communautaire et universel. A partir des fondements de l'adventisme et de son évolution théologique et doctrinale, ce cours fera état des différentes tendances dissidentes liées au leadership, aussi bien que celles inhérentes à l'expression dogmatique.

## Module 2 : théologie systématique (10 ECTS)

**Ecclésiologie**

(2 crédits)

La Bible et l'histoire témoignent de l'existence de l'Eglise et de sa mission. L'ecclésiologie étudie son origine, son identité et sa finalité. Elle aborde également les questions relatives à son autorité et à son pouvoir. L'ecclésiologie se pose la question de l'avenir de l'Eglise et celle de l'Eglise de l'avenir.

**Sotériologie**

(2 crédits)

Etude des termes définissant le salut, des différentes alliances que Dieu a conclues avec l'humanité, des étapes dans la dynamique du salut (justification, réconciliation, adoption, sanctification), des implications existentielles du salut en Jésus-Christ.

## Module 3 : théologie pratique (15 ECTS)

**Accompagnement du deuil**

(2 crédits)

Accueil et accompagnement empathique des personnes en fin de vie et/ou en deuil.

**Résolution des conflits dans l'Eglise**

(2 crédits)

Les tensions relationnelles sont une réalité que connaissent toutes les Eglises. Mais trop souvent nous manquons d'outils pour les aborder et les dépasser conformément aux principes d'une éthique chrétienne. Ce cours propose donc une approche de ce qu'est un conflit, de ses logiques internes et de ses phases d'évolution. A la lumière de plusieurs textes bibliques, de diverses méthodes de médiation et d'exemples concrets de tensions

vécues dans les Eglises, nous chercherons ensuite à dégager les grandes lignes d'une éthique chrétienne du conflit.

**Stage pastoral** (2 crédits)

Stage d'un mois avec un pasteur en paroisse, défini par un contrat entre la FAT et la Fédération ou Union accueillant le stagiaire.

**Etude personnelle** (2 crédits)

Un étudiant en cinquième année qui serait déjà pasteur n'a pas à faire le stage pastoral mais, à la place, il rédige un rapport sur un projet significatif dans lequel il a été engagé au cours de son ministère pastoral (campagne d'évangélisation, implantation d'Eglise, renouveau liturgique, projet social, création d'un nouveau département dans l'Eglise, mise en place d'un réseau de groupes de maison, etc.). Ce rapport d'environ 5 000 mots comporte :

- une présentation de l'Eglise dans laquelle a eu lieu ce projet et du contexte local ;
- une description et une analyse du projet ;
- une étude de cas de deux moments clés de la vie du projet ;
- une analyse de la fonction pastorale dans la réalisation de ce projet ;
- les points forts et les points à améliorer, les joies et les regrets.

## **Module 4 : mémoire de Master (25 ECTS)**

**Méthodologie de la recherche** (1 crédit)

La recherche répond à des exigences universitaires très précises. Le chercheur fait face à trois étapes principales pour mener à terme son mémoire de Master : préparation, réalisation, soutenance. Avec le concours de professeurs de différentes spécialités, ce cours donnera les outils nécessaires au jeune chercheur.

**Mémoire de Master** (6 crédits)

Rédaction et soutenance d'un mémoire de 60 pages.

FACULTÉ ADVENTISTE DE THÉOLOGIE

# bulletin 2009-2010

## règlement

Toute situation exceptionnelle peut être soumise au conseil de la FAT. L'étudiant présente sa demande par écrit et la remet au doyen.

# Conditions d'admission à la FAT

## 1. Engagement moral du candidat

La FAT accueille tous les étudiants, sans distinction de sexe, de statut social, d'origine ethnique, nationale ou confessionnelle, sur les mêmes bases et avec les mêmes exigences.

La FAT s'attend à ce que chaque étudiant honore dans sa vie quotidienne les engagements moraux prônés par l'Eglise adventiste, concernant entre autres la pratique des vertus chrétiennes et la participation régulière aux services religieux.

## 2. Niveau scolaire du candidat

Les formations diplômantes de la FAT sont ouvertes à toute personne titulaire du baccalauréat français ou d'un diplôme étranger équivalent. A défaut, il convient au préalable de passer le Diplôme d'accès aux études universitaires (se renseigner auprès du rectorat local).

Un candidat en provenance du système scolaire américain doit être titulaires du High School Diploma et avoir suivi avec succès une année de College.

Exception : pour passer une année à la FAT en vue d'un Certificat d'initiation biblique, aucun diplôme n'est exigé.

## 3. Validation des cours suivis dans d'autres institutions

Toute demande de validation de cours suivis dans d'autres institutions doit être présentée au moment de la demande d'admission à la FAT. Elle doit être accompagnée des certificats officiels originaux et d'un descriptif détaillé des cours ou formations dont le candidat souhaite obtenir la validation.

Un maximum d'un tiers du programme d'un diplôme de la FAT peut être validé de cette manière.

## 4. Admission directe en Master

Un candidat titulaire d'une Licence ou d'un Bachelor of Arts dans un domaine universitaire autre que la théologie adventiste peut demander à être admis en Master (quatrième année du programme de la FAT). Il suivra au préalable, pendant au moins une année universitaire, un programme personnalisé de cours du cycle de Licence.

## 5. Candidat étranger

Un candidat étranger ressortissant d'un pays hors de l'Union européenne et de la Suisse doit faire les démarches pour obtenir un visa long séjour puis une carte de séjour d'étudiant en France, valable un an et renouvelable. Il est aidé dans ses démarches par l'administration du Campus.

Il a l'obligation de suivre un programme complet (au moins 16 crédits par semestre) et de réussir ses études en vue du renouvellement de sa carte de séjour.

Après réception de sa carte de séjour, il a l'autorisation de travailler en France dans les limites d'un mi-temps.

## 6. Candidat non francophone

Un candidat non francophone doit avoir un niveau de français suffisant pour suivre les cours et rédiger ses travaux écrits.

Il peut, avec sa demande d'admission à la FAT, fournir une attestation de passage du TEF (Test d'évaluation de français) ; un résultat d'au moins 408 (sur 900) est exigé.

S'il n'a pas ce document, ses connaissances sont évaluées par un test de langue obligatoire, passé avant le début du premier semestre (voir le calendrier universitaire). Il doit obtenir un résultat correspondant à la classe « avancée » de l'Institut de français langue étrangère du Campus. Si le résultat est insuffisant, le candidat suit des cours de français avant de pouvoir s'inscrire à la FAT.

Il est recommandé de suivre le cours d'été de l'Institut de français langue étrangère précédant la rentrée à la FAT.

# Obligations de l'étudiant

## 7. Etudiant / auditeur

La FAT considère comme étudiant à plein temps celui qui suit au moins 13 crédits par semestre en cycle de Licence ; 11 crédits en quatrième année ; 7 crédits en cinquième année. Le droit à une chambre ou à un appartement est réservé prioritairement aux étudiants à plein temps.

Un cours peut être suivi en auditeur, avec l'autorisation du doyen et du professeur concerné. L'auditeur n'est pas tenu de faire les travaux demandés aux étudiants, et le professeur n'est pas tenu de les corriger. Un cours suivi en auditeur ne peut être validé postérieurement, sauf cas exceptionnel examiné par le conseil de la FAT.

Un cours suivi en auditeur est facturé moitié prix. Toutefois, le conjoint d'un étudiant à plein temps, un membre du personnel du Campus et/ou son conjoint peuvent suivre gratuitement en auditeurs trois crédits par semestre.

## 8. Présence en classe

La présence assidue de l'étudiant en classe est un élément essentiel pour la formation professionnelle et la validation des crédits. Les absences sont tolérées jusqu'à 15 % des périodes d'un cours. Au-delà de cette tolérance, elles sont pénalisées : un point en moins à la note finale du cours par période d'absence supplémentaire.

## 9. Présence aux rencontres de la FAT

La présence aux rencontres hebdomadaires de la FAT fait partie de la formation de l'étudiant. Les absences ne peuvent donc être qu'exceptionnelles ; pour tous les étudiants à plein temps des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, elles sont pénalisées selon les modalités suivantes :

- a) Deux absences par semestre sont tolérées et non pénalisées.
- b) De trois à cinq absences par semestre, ½ point sera ôté à toutes les notes du semestre.
- c) A partir de six absences par semestre, 1 point sera ôté à toutes les notes du semestre.

- d) Tout étudiant arrivant avec un retard de plus de dix minutes sera considéré comme absent.

Les étudiants de cinquième année, malgré l'organisation différente de leurs cours, sont vivement encouragés à fréquenter les rencontres.

## Travaux, notes et diplômes

### 10. Respect de la propriété intellectuelle

Plus que tout autre, l'étudiant en théologie se doit de respecter la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. Lorsqu'il photocopie des documents, il veillera à rester dans les limites légales affichées à la bibliothèque. Lorsqu'il s'inspire d'un auteur ou le cite, il ne s'en cachera pas, nommera explicitement sa source, s'appliquera à ne pas déformer sa pensée, reproduira avec une exactitude méticuleuse le texte cité.

Le plagiat peut conduire à l'exclusion de la Faculté.

### 11. Remise des travaux

Les travaux de recherche requis par les professeurs pour leurs cours doivent être remis selon les modalités définies par le professeur dans le descriptif du cours. Tout travail en retard sera remis au secrétariat qui enregistrera la date de remise. Une pénalité de 5 % de la note maximale sera appliquée par jour de retard. Tout travail non rendu recevra un zéro. Les travaux, imprimés, doivent répondre aux règles de présentation d'un mémoire.

### 12. Dysfonctionnement lors des examens

Si l'étudiant ne se présente pas à un examen sans motif valable, ou s'il se retire sans raison valable après le début de l'examen, l'examen sera noté zéro.

Si l'étudiant tente de tricher lors d'un examen, l'examen sera noté zéro et l'étudiant pourra être exclu de tout examen ultérieur. Si la tricherie est découverte après l'examen, voire après la remise du diplôme, le conseil de la FAT peut modifier la note de l'examen, voire retirer le diplôme.

Si l'étudiant perturbe le déroulement normal de l'examen, il peut être exclu par le surveillant. L'examen concerné sera alors noté zéro et l'étudiant pourra être exclu de tout examen ultérieur.

L'étudiant dispose d'un délai de quatre semaines pour faire appel auprès du conseil de la FAT d'une telle mesure d'exclusion.

### 13. Notes

La note finale de chaque cours est calculée par le professeur selon les indications précises fournies en début de semestre dans son descriptif. Les notes finales de chaque cours sont affichées à la FAT sur des listes nominatives.

Un relevé semestriel de notes est communiqué par écrit à chaque étudiant. A la fin de ses études, un relevé complet de ses notes est archivé, qui peut être communiqué officiellement à une école, à la demande de l'étudiant.

Les notes obtenues par l'étudiant doivent être interprétées ainsi :

Note sur 20	Mention	Description
De 18 à 20	excellent	travail exceptionnellement bon
De 16 à 17,9	très bien	travail largement au-dessus de la moyenne exigée
De 14 à 15,9	bien	travail au-dessus de la moyenne exigée
De 12 à 13,9	assez bien	travail qui répond aux attentes
De 10 à 11,9	passable	travail qui, malgré ses défauts, suffit encore aux exigences requises
Moins de 10	échec	travail qui ne répond plus aux exigences à cause de défauts considérables

## 14. Validation des cours et des modules

Les cours sont regroupés en modules (biblique, historique, systématique, pratique, etc.). Chaque module doit être validé par une note d'au moins 10/20, calculée en faisant la moyenne annuelle des notes finales obtenues dans les cours composant le module, le coefficient de chaque cours étant son nombre de crédits.

Un module réussi ne peut être refait.

Quand un module n'est pas complètement suivi au cours de l'année universitaire, la validation ne se fait pas par le biais du module, mais chaque cours doit être validé séparément.

## 15. Echec et rattrapage

En cas d'échec à un module, l'étudiant fait l'examen ou le travail (ou les deux, selon indication du professeur) de rattrapage du ou des cours pour lesquels il a une note finale inférieure à 10/20.

Une séance annuelle d'examens de rattrapage a lieu avant la rentrée de septembre. Le droit d'un étudiant au rattrapage expire à cette date, à moins d'une absence justifiée par une raison valable et jugée comme telle par la FAT.

La moyenne du module est calculée à nouveau en tenant compte des notes obtenues au rattrapage. En cas d'échec après rattrapage, l'étudiant refait tout le module. Un module (ou un cours isolé) ne peut être refait qu'une fois. En cas d'échec au module refait, après rattrapage, l'étudiant est exclu de la Faculté.

## 16. Condition de réinscription

Pour être admis à s'inscrire à un nouveau semestre, l'étudiant doit avoir réussi (note finale d'au moins 10/20) au moins la moitié des cours qu'il a suivis le semestre précédent. Sans cette réussite minimale, il ne peut ni accéder aux rattrapages ni poursuivre ses études à la FAT.

## 17. Remise des diplômes

Les diplômes sont remis publiquement au moment de la cérémonie annuelle de clôture. Les étudiants recevant le Master en théologie adventiste sont tenus de porter la toge et la toque pendant cette cérémonie.

Une mention peut figurer sur les diplômes. La moyenne générale de la troisième année, avec coefficients, sert à établir la mention du diplôme de Licence. La moyenne générale des quatrième et cinquième années, avec coefficients, sert à établir la mention du diplôme de Master. Le barème est le suivant :

- de 10 à 11,9 : passable (= sans mention)
- de 12 à 13,9 : assez bien
- de 14 à 15,9 : bien

- de 16 à 17,9 : très bien
- de 18 à 20 : excellent

## Formation pratique

### 18. Formation pratique continue

La formation pratique est considérée comme fondamentale dans le cursus. L'Eglise du Campus est le lieu privilégié de l'expérience pratique de l'étudiant de la FAT. Le parcours pratique est défini dans un contrat annuel établi en dialogue entre l'étudiant et le professeur de théologie pratique, en collaboration avec le pasteur de l'Eglise.

Dès lors, tout étudiant est tenu de demander son transfert pour l'Eglise du Campus ou pour une autre des Eglises adventistes des environs (en accord avec le professeur des disciplines pratiques) avant le 31 décembre de sa première année à la FAT. L'étudiant fréquentant habituellement une Eglise des environs est tenu de passer au moins une année complète à l'Eglise du Campus, pour une observation maximale de toutes ses activités.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de pourvoir aux exigences pratiques et d'obtenir, le cas échéant, les signatures requises pour certaines activités. Toute négligence à cet égard constitue un obstacle à la validation des cours liés à ces activités, et prive l'étudiant de la recommandation de la FAT auprès des employeurs potentiels.

### 19. Stage pastoral annuel

Chaque année, l'étudiant effectue un stage d'un mois avec un pasteur en paroisse, défini par un contrat entre la FAT et la Fédération ou l'Union accueillant le stagiaire. Cette activité est supervisée par le professeur de théologie pratique.

## Mémoires

### 20. Présentation des mémoires

Les mémoires de Licence et de Master offrent à l'étudiant l'occasion de mener une recherche personnelle approfondie sur les sujets de son choix. L'étudiant montre par ce moyen ses capacités à élaborer une recherche théologique, à en maîtriser la méthode, et à affronter les problèmes de rédaction et de composition d'un travail écrit.

L'obtention de la Licence puis du Master en théologie délivrés par la FAT est conditionnée par la soutenance du mémoire.

Le mémoire de Licence est un travail interdisciplinaire portant sur deux domaines de la théologie. Le mémoire de Master est un travail spécialisé, portant sur un thème différent de celui que l'étudiant a traité pour son mémoire de Licence.

Les mémoires sont rédigés en français.

## 21. Première étape : le projet

L'étudiant trouve un professeur qui accepte de l'accompagner dans son projet de mémoire. Sous sa conduite, il rédige un projet. Quand le professeur juge le projet prêt, il le présente au conseil de la FAT, pour validation.

Le projet du mémoire de Licence doit être validé par le conseil de la FAT au plus tard à la fin de la deuxième année. Le projet du mémoire de Master doit être validé par le conseil de la FAT au plus tard à la fin de la quatrième année.

Le projet de mémoire soumis à l'approbation du conseil de la FAT doit nécessairement inclure les parties distinctes suivantes :

- a) Le sujet et sa problématique sur lesquels l'étudiant se propose de travailler, et la définition du champ d'investigation.
- b) Les raisons qui motivent le choix du sujet.
- c) Pour le mémoire de Licence, la mention explicite des deux domaines de la théologie concernés par le sujet.
- d) Une brève description de la méthodologie que l'étudiant se propose de suivre.
- e) Le plan provisoire du mémoire.
- f) Une bibliographie de travail, comprenant une vingtaine de titres d'ouvrages et une dizaine d'articles de revues spécialisées.
- g) Un calendrier de travail.

Le conseil de la FAT, après approbation du projet de mémoire, désigne un directeur de recherche et un assesseur. L'un de ces professeurs doit détenir un doctorat, l'autre au moins un Master.

## 22. Deuxième étape : la recherche

La valeur d'un mémoire est estimée à la méthodologie dont l'étudiant a fait preuve. Il doit répondre aux règles de la discipline choisie.

Au fur et à mesure de ses lectures (livres, articles, thèses, sites Web), l'étudiant affine la problématique de son sujet, adapte son plan, complète sa bibliographie, choisit les citations (peu) qu'il introduira dans son mémoire, ébauche des conclusions.

### Rôle du directeur de recherche

Le directeur de recherche accompagne l'étudiant dans sa recherche. Il lui signale des remarques de méthodologie, des objections auxquelles ses thèses sont confrontées ainsi que des perspectives éventuelles d'approfondissement de la recherche.

C'est à l'étudiant de contacter son directeur pour les rendez-vous de travail, et non le contraire. Le rythme de travail est donc fixé par l'étudiant. Pour un bon suivi, un entretien hebdomadaire est souhaitable.

### Rôle du consultant

Parfois, certains mémoires exigent la consultation d'un expert dans un domaine très spécifique. La recherche (ou les parties concernées) est soumise à un spécialiste – le consultant – pour le contrôle de la qualité du travail, sur décision du conseil de la FAT.

### Bibliographie

L'établissement de la bibliographie est une étape indispensable à la recherche. Avant d'apporter sa propre contribution, le chercheur examine ce qui a déjà été fait dans son domaine de recherche afin de ne pas redire ce qui a déjà été dit. La recherche bibliographique a donc pour but de rassembler un maximum d'informations sur ce qui a déjà paru sur le sujet, mais aussi de savoir ce qui est disponible pour faire avancer le travail en cours. L'étudiant se familiarisera donc avec les différentes bases de données électroniques à sa disposition. Cette méthode est indispensable, mais demeure insuffisante. L'étudiant se

reportera aux différentes bibliographies contenues dans les ouvrages qu'il consultera sur son sujet, et en particulier à celle du dernier ouvrage sérieux paru sur le sujet en question. La recherche bibliographique se doit d'être la plus complète possible. L'étudiant passera beaucoup de temps dans différentes bibliothèques pour consulter le plus de livres possible, d'articles de revues spécialisées, de thèses et tout autre document susceptible de lui apporter des éléments bibliographiques. La bibliographie sera présentée selon les normes exigées.

## 23. Troisième étape : la rédaction

La rédaction du mémoire suit les normes de rédaction et les règles de présentation enseignées dans le cours de méthodologie.

Les textes imprimés donnés au directeur pour corrections et critiques doivent être exempts de fautes de français (orthographe et syntaxe). Il est donc souhaitable que les textes soient relus par une personne qualifiée choisie par l'étudiant, et cela dès le début du travail.

Le mémoire de Licence compte environ 30 pages de texte (hors pages de titre, d'avant-propos, d'annexes, de bibliographie, de table des matières, etc.), celui de Master environ 60.

### Rôle du directeur de recherche

Le directeur de recherche reçoit l'un après l'autre les chapitres du travail. L'étudiant qui présenterait son travail achevé sans avoir consulté régulièrement son directeur se verrait refuser la soutenance. Le directeur fait des remarques et indique les corrections à faire. Il s'engage à rendre les pages ou chapitres corrigés dans les deux semaines suivant leur réception.

Le directeur veille à la qualité du travail final. Il s'assure que le mémoire est d'un niveau suffisant pour être soumis à soutenance. Il appartient à l'étudiant de faire la preuve de sa capacité à la recherche.

## 24. Quatrième étape : la soutenance

Le texte du mémoire est considéré comme définitif par l'étudiant au moment où celui-ci le remet en vue de la soutenance. Cependant, seul le directeur, avec accord de l'assesseur, peut autoriser l'étudiant à soutenir son mémoire. L'admission à la soutenance n'est possible que pour un travail méritant au moins 10/20. Quelle que soit la note obtenue, l'étudiant ne peut refaire son mémoire.

Cinq semaines avant la date de soutenance, quatre exemplaires (deux reliés, deux non reliés) du mémoire sont déposés au secrétariat et mis à la disposition du corps enseignant ; deux d'entre eux seront remis pour archivage à la bibliothèque Alfred-Vaucher après la soutenance, munis d'une page d'errata si nécessaire. Pour le mémoire de Master, deux exemplaires supplémentaires (un relié et un non relié) sont déposés, en vue d'un archivage à la bibliothèque de l'université adventiste de Friedensau.

La soutenance de Licence se déroule dans le bureau du directeur de recherche. Elle dure environ une heure.

La soutenance de Master est publique, elle est présidée par le directeur de recherche et se fait en présence du corps enseignant et des étudiants. Elle dure environ une heure et demie, l'étudiant disposant du tiers du temps pour présenter son travail. L'assesseur intervient alors puis le directeur. Tous les professeurs peuvent intervenir lors de la soutenance pour poser des questions ou faire des remarques.

### Le jury

Le jury est composé du directeur, de l'assesseur et du consultant (le cas échéant). Il délibère (pour le Master, en présence du corps enseignant) et attribue une note au mémoire.

## 25. Cinquième étape (facultative) : la publication

Avec l'autorisation de l'étudiant et sur recommandation du conseil de la FAT, le mémoire peut être chargé sur le site Web du Campus et consultable via l'Internet. Pour ce faire, il convient de travailler avec le logiciel Word, d'utiliser la police Arial ou Times New Roman, et d'utiliser les polices de BibleWorks pour le grec et l'hébreu.

# Organisation et fonctionnement de la vie estudiantine

## 26. Guide de l'étudiant

Toutes les informations complémentaires concernant le règlement des résidences, l'organisation administrative du Campus adventiste du Salève et l'association des étudiants se trouvent dans le *Guide de l'étudiant*.

## 27. Délégués de classe

Au début de l'année universitaire, les étudiants choisissent un de leurs camarades qui représentera leur classe au conseil de la FAT. Le conseil se réunit au moins une fois par semestre pour consulter et entendre ces délégués.

Le choix du délégué se fait par désignation anonyme à la majorité absolue de la classe. Un professeur assure le bon déroulement du vote.

Le délégué représente la classe devant le conseil et informe le doyen des propositions ou difficultés que pourraient rencontrer la classe ou certains étudiants. Il transmet aux étudiants toute information utile provenant de l'administration.

## 28. Représentant des étudiants

Un étudiant est choisi par le conseil de la FAT pour participer à chacune de ses séances de travail.

## 29. Conseillers

Chaque classe est accompagnée par un conseiller, désigné par le conseil de la FAT parmi les professeurs. Seule la cinquième année choisit elle-même son conseiller. Ce professeur est attentif à toute difficulté qui surgirait dans la classe dont il a la charge. Il la rencontre régulièrement pendant une période fixée par l'emploi du temps.

## 30. Classe sortante

Tous les étudiants qui prévoient de recevoir un Master constituent la « Classe sortante ». La composition de la Classe sortante peut donc être modifiée en cours d'année, en fonction des notes obtenues par les étudiants.

Cette société temporaire des étudiants dans la FAT a pour objet de créer entre eux des liens particuliers dans un projet commun d'approfondissement de la foi et du service. Sous la direction du directeur général du Campus, elle choisit un professeur conseiller et un président parmi ses membres.

La Classe sortante choisit une devise correspondant à son idéal, et un invité qui développera le thème de sa devise lors du sabbat de clôture. Le choix de l'invité se fait en accord avec la direction du Campus. Les frais occasionnés par sa venue sont à la charge de la Classe sortante.

La Classe sortante peut offrir au Campus une marque de son passage, appelée « le cadeau de la Classe sortante ». Ce dernier est financé par les étudiants et, en accord avec la direction, contribue au bien-être des étudiants et au développement de l'institution.

La Classe sortante participe aux activités de la clôture, sous le contrôle du directeur général. Elle est accueillie au sein de l'association des anciens étudiants lors de la rencontre organisée par l'ADAC à la clôture.

## **31. Association des anciens élèves de Collonges (ADAC)**

L'ADAC, fondée en 1951, existe pour resserrer les liens entre les anciens étudiants par des échanges d'idées et de souvenirs. Elle organise des rencontres pour soutenir le Campus et la mission qui s'y accomplit, ou pour aider moralement et matériellement les anciens et les nouveaux étudiants dont les cas mériteraient son appui. En devient membre tout ancien étudiant du Campus.

FACULTÉ ADVENTISTE DE THÉOLOGIE

bulletin 2009-2010  
hébergement

# Structures d'hébergement

Les étudiants de la FAT sont hébergés par le Campus adventiste du Salève, qui dispose des structures nécessaires :

- la Clairière : résidence pour les étudiantes célibataires ou non accompagnées par leur famille, proposant des chambres individuelles et des chambres pour deux personnes ;
- les Horizons : résidence pour les étudiants célibataires ou non accompagnés par leur famille, proposant des chambres individuelles et des chambres pour deux personnes ;
- le Parc, les Sources et l'Annexe : trois résidences pour les étudiants venant avec leur conjoint et/ou leurs enfants, proposant des appartements de type T1 à T5 ;
- une cafétéria ouverte sept jours sur sept et servant trois repas végétariens par jour.

## Chambres

A la Clairière, chaque chambre est équipée d'un lavabo, d'une douche et de toilettes.

Aux Horizons, chaque chambre est équipée d'un lavabo. Douches et toilettes sont disponibles à chaque étage.

Ces deux résidences offrent les prestations suivantes :

- service de courrier
- téléphone entrant gratuit dans chaque chambre (téléphone sortant sur demande, payant)
- cabine téléphonique (communications payantes)
- connexion Internet dans chaque chambre
- salle informatique
- salle de musculation
- salon avec télévision
- foyer avec cuisine équipée
- lave-linge (jetons payants)
- fer et table à repasser

## Appartements

### Description

Le Campus propose des appartements de type T1 à T5. Le type indique le nombre de pièces, en plus de la cuisine et des sanitaires. Par exemple, un T2 est composé d'une cuisine, de sanitaires (salle d'eau et toilettes), d'une salle de séjour, et d'une chambre à coucher.

Les appartements sont tous meublés de la façon suivante :

- cuisine : cuisinière, réfrigérateur, table, chaises, meubles sous et sur l'évier ;
- salle de séjour : bibliothèque, bureau, canapé, fauteuils, bahut ;
- chambre : lit, tables de nuit, armoire.

## Modalités d'arrivée et de départ

L'administration du Campus attribue les appartements après acceptation du dossier d'inscription, en fonction de la taille et du budget des familles, et en fonction des disponibilités. Il est donc recommandé au futur étudiant de faire sa demande le plus rapidement possible.

Un contrat d'occupation est signé pour l'année universitaire qui, en principe, va de début septembre jusqu'à fin juin. L'étudiant ayant un programme sur plusieurs années doit signer chaque année un nouveau contrat. En fonction des besoins, l'administration se réserve le droit de modifier la répartition des appartements.

L'étudiant achevant ses années d'études doit impérativement libérer son appartement au plus tard le 30 juin.

Les appartements sont partiellement meublés et doivent rester dans l'état pendant leur occupation. L'occupation d'un appartement est régie par un règlement intérieur qui est remis au locataire lors de son arrivée au Campus.

# Obligations et dérogations

## Résidence

L'étudiant inscrit à plein temps à la FAT a l'obligation de loger dans une résidence du Campus, dans la limite des places disponibles.

- L'étudiant de cinquième année est dispensé de cette obligation, du fait de l'organisation particulière de l'enseignement en Master 2.
- Une dérogation n'est éventuellement accordée qu'à celui qui peut résider chez un membre de sa famille proche : parents, grands-parents, oncle ou tante, frère ou sœur. L'étudiant doit alors faire une demande de dérogation à l'administration du Campus.

L'étudiant inscrit à temps partiel à la FAT peut loger dans une résidence du Campus, dans la limite des places disponibles.

Après avoir achevé ses années d'études, un étudiant peut demander à disposer encore d'un appartement s'il a un mémoire de Licence ou de Master à achever, pour une période qui ne peut excéder deux semestres. Il ne sera toutefois pas considéré comme prioritaire dans le processus d'attribution et de répartition des appartements.

## Pension

L'étudiant célibataire, ou non accompagné par sa famille, logeant dans une résidence du Campus a l'obligation de manger à la cafétéria en pension complète.

FACULTÉ ADVENTISTE DE THÉOLOGIE

bulletin 2009-2010  
finances

La fréquentation des cours et la présence d'un étudiant au Campus adventiste du Salève sont conditionnées par la régularisation de ses obligations financières. Le Campus ne peut être tenu pour responsable de la perturbation des études de celui qui ne se serait pas soumis à ces obligations financières.

Le Campus s'efforce de stabiliser les prix pour toute la durée de l'année universitaire. Il se réserve cependant le droit de modifier le prix des appartements et des résidences en cours d'année. Dans ce cas, un préavis serait publié et diffusé un mois à l'avance.

## Modalités de paiement

**Les frais de scolarité sont dus par semestre et payables à l'avance, selon les modalités suivantes :**

1. Paiement comptant de la totalité de l'année scolaire, avant ou au moment de l'inscription. Cette procédure donne droit à un escompte de 3 % sur les frais d'enseignement réglés au cours de l'année. L'escompte est crédité à la fin de l'année scolaire.
2. Paiement comptant de la totalité du semestre, avant ou au moment de l'inscription.
3. Virement bancaire mensuel permanent. Dans ce cas, l'étudiant présente un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) le jour des inscriptions, afin de signer sur place un ordre de virement mensuel permanent.
4. Aucune réinscription pour le semestre suivant ne peut être effectuée si le semestre précédent n'a pas été soldé.
5. Si l'étudiant reçoit une bourse d'un organisme de l'Eglise adventiste, il présente une lettre de garantie précisant l'étendue ou le montant de la couverture financière. Si cette couverture est insuffisante, l'étudiant a la responsabilité de faire à l'avance les arrangements nécessaires pour financer la différence.

Au moment de l'inscription, un budget prévisionnel est établi pour permettre à l'étudiant d'effectuer son premier versement. Sous réserve de modification du programme d'études ou de frais supplémentaires contractés pendant le semestre, c'est ce montant qui est débité chaque semestre sur le compte de l'étudiant. En cas de modification, un relevé de compte est adressé à l'étudiant, afin de lui permettre de régler ces frais par retour de courrier.

### Paiement par carte bancaire

#### Au bureau de la caisse

Sur place, le paiement des frais par carte bancaire est possible auprès du service de comptabilité.

#### En ligne

A distance, le paiement sécurisé par carte bancaire peut se faire en ligne, sur le site Web du Campus adventiste du Salève. Utiliser la rubrique « Faire un règlement » du site [www.campusadventiste.edu](http://www.campusadventiste.edu). Indiquer le montant, le nom de l'étudiant, et préciser sous « Objet du règlement » : « Inscription FAT » ou un autre commentaire approprié. Puis suivre la procédure indiquée.

### Paiement par virement bancaire ou postal

Merci d'adresser les virements au **Campus adventiste du Salève**, à l'une des banques ci-dessous :

<b>Banque populaire des Alpes</b>				
<b>C/banque</b> 16807	<b>C/guichet</b> 00062	<b>N° compte</b> 89667101211	<b>C/rib</b> 73	<b>Domiciliation</b> BPA COLLONGES
<b>International Bank Account Number (IBAN)</b> FR76 1680 7000 6289 6671 0121 173			<b>Bank Identification Code (BIC)</b> CCBPRPPGRE	

<b>Centre des chèques postaux</b>				
<b>Etablissement</b> 20041	<b>C/guichet</b> 01007	<b>N° compte</b> 0672136F038	<b>C/rip</b> 97	<b>Domiciliation</b> LYON

## Bourses

Des bourses ou des aides diverses peuvent être accordées aux étudiants :

- allocations des Eglises, Fédérations ou Unions d'origine (contacter directement ces organismes) ;
- fonds de bourses du Campus : fonds Palmer, Weidner et anciens étudiants. Ces bourses sont attribuées à partir de la deuxième année d'études. L'étudiant dépose sa demande écrite au directeur financier avant le 15 janvier. Une commission se réunit au début du deuxième semestre pour examiner chaque situation individuelle.

## Dettes

Un étudiant qui aurait une dette envers le Campus (enseignement, hébergement, pension ou autre) ne peut pas être réinscrit le semestre suivant ni réadmis l'année suivante avant que la totalité de la dette n'ait été soldée. Le Campus se réserve le droit de ne pas remettre de relevés de notes, diplômes, certificats ou attestations jusqu'au moment où l'étudiant se sera acquitté de sa dette. Des intérêts sont calculés sur les dettes importantes.

Les soldes débiteurs sont éventuellement confiés à une agence de recouvrement. Les frais impliqués sont ajoutés à la somme due.

## Départ volontaire ou exclusion

Si un étudiant décide de quitter l'établissement en cours de semestre ou s'il en est exclu, il paye ce qu'il doit au Campus, y compris les frais d'enseignement, d'hébergement, de pension et autres frais relatifs à la période durant laquelle il a été inscrit, majoré de 20 %.

# Frais d'enseignement

## 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année

Forfait semestriel programme complet (à partir de 13 crédits) :	2 000 €
En dessous de 13 crédits, le semestre est payé au crédit :	125 €

## 4<sup>e</sup> année

Forfait semestriel programme complet (à partir de 11 crédits) :	1 688 €
En dessous de 11 crédits, le semestre est payé au crédit :	125 €

## 5<sup>e</sup> année

Forfait semestriel programme complet (à partir de 7 crédits) :	1 188 €
En dessous de 7 crédits, le semestre est payé au crédit :	125 €

## Explications

Les prix indiqués sont toutes taxes comprises.

La valeur en crédits de chaque cours figure dans la section « Programme » du bulletin de la FAT.

La FAT considère comme étudiant à plein temps celui qui suit au moins 13 crédits par semestre en cycle de Licence ; 11 crédits en quatrième année ; 7 crédits en cinquième année.

## Modalités particulières

1. Inscription partielle pour un cours suivi dans un autre département d'enseignement du Campus : même tarif.
2. L'auditeur paie l'équivalent d'un demi-tarif. Les conjoints des étudiants à plein temps, les membres du personnel du Campus et leurs conjoints ont droit à trois crédits gratuits par semestre en tant qu'auditeurs.
3. Les couples d'étudiants bénéficient du demi-tarif applicable aux cours (à la FAT ou à l'Institut de français langue étrangère) de celui qui a le moins de crédits, à condition que l'un des deux au moins suive un programme complet.

# Frais d'hébergement et de pension

## En résidence des célibataires

### Caution

Une caution de 230 € doit être payée par chèque ou en espèces à l'arrivée de l'étudiant. Elle est rendue au départ définitif de l'étudiant, une fois effectué l'état des lieux de la chambre et si celui-ci est satisfaisant.

### Frais par semestre

Pension complète et hébergement en chambre individuelle	2 809 €
Pension complète et hébergement en chambre double	2 382 €
Location de 2 draps et 2 couvertures	par an : 52 €
Demi-pension sans hébergement	frais réels à la cafétéria

### Frais de prolongation de séjour

Chambre (selon disponibilité)	par jour : 11,50 €
Cafétéria	frais réels

### Explications

L'hébergement comprend : les deux journées qui précèdent l'inscription en septembre, tous les jours de l'année et les deux journées qui suivent la clôture. En cas de départ volontaire ou d'exclusion, le séjour est remboursé au prorata des semaines complètes, majoré de 20 %.

Les départs prématurés ou les retours après les dates officielles de vacances n'entraînent pas de remboursement.

La pension complète comprend toutes les périodes de classe à l'exclusion des vacances scolaires du calendrier officiel : vacances d'automne, de Noël, d'hiver et de printemps. Le dépassement du forfait mensuel est facturé. Le forfait n'est pas remboursé en cas d'absence ou s'il n'est pas atteint.

L'étudiant « interne de semaine » bénéficie d'une réduction semestrielle de 298 € sur la pension complète, s'il rentre régulièrement chez lui le week-end.

## En résidence des couples et familles

### Caution

Une caution de 400 € doit être payée dès la demande d'inscription à la FAT et de réservation d'un appartement. Cette somme est remboursée intégralement si la personne renonce à venir étudier à la FAT ou ne peut réaliser son projet. La caution est rendue au départ définitif de l'étudiant, une fois effectué l'état des lieux de l'appartement et si celui-ci est satisfaisant.

## Loyer mensuel (à partir de juin 2009)

Résidence	Type d'appartement	Loyer	Charges	Total
<b>Annexe</b>	T3	551 €	175 €	726 €
	T5	633 €	209 €	842 €
<b>Parc</b>	T1 (3e étage)	276 €	107 €	383 €
	T1 (environ 30 m <sup>2</sup> )	316 €	107 €	423 €
	T1 (environ 35 m <sup>2</sup> )	335 €	136 €	471 €
	T2	398 €	150 €	548 €
	T3 (rez-de-chaussée)	571 €	188 €	759 €
<b>Sources</b>	T2	398 €	150 €	548 €
	T3	583 €	175 €	758 €
	T5	683 €	208 €	891 €

### Explications

Les loyers sont payables à l'avance, par semestre.

Les charges comprennent : le mobilier, le chauffage, l'électricité, l'eau chaude et l'eau froide, le parking et les taxes de ramassage des ordures ménagères. (Aux Sources, le gaz de ville pour la cuisine est à la charge de l'utilisateur.) Selon l'augmentation réelle des charges, le Campus se réserve le droit de procéder à un réajustement des charges en cours d'année, en prévenant le plus tôt possible.

Le contrat d'occupation s'entend à partir de début septembre. Toute famille d'étudiant ayant réservé un appartement règle intégralement le mois de septembre, même en cas d'arrivée tardive signalée. Pour tout retard non signalé, l'administration se réserve le droit d'attribuer l'appartement à quelqu'un d'autre. La libération anticipée doit respecter les délais légaux, sauf arrangement préalable avec le directeur financier.

Le gouvernement français accorde dans certaines conditions une allocation de logement aux locataires. Se renseigner directement auprès de la Caisse d'allocations familiales, 2 rue Emile Romanet, 74000 Annecy. Tél. 08 20 25 74 10.

## Frais divers

### Frais d'inscription

Toute demande d'inscription à la FAT doit être accompagnée d'un versement de 80 €. Cette somme, non remboursable, est créditée au compte de l'étudiant si ce dernier est présent à la rentrée.

### Frais d'inscription d'un étudiant étranger

Toute demande d'inscription à la FAT d'un candidat étranger ayant besoin d'un visa d'étudiant doit être accompagnée d'un versement de 5 000 €. Cette somme couvre approximativement les frais du premier semestre, période durant laquelle l'étudiant étranger, en attente de carte de séjour, n'a pas l'autorisation de travailler en France. Cette somme est remboursée au candidat s'il n'obtient pas de visa ou s'il renonce à venir étudier à la FAT. Le Campus conserve toutefois 80 € de frais d'inscription non remboursables.

### **Inscription tardive**

Par jour de retard (avec un maximum de 120 €) 30 €

### **Droit de soutenance**

Tout étudiant qui n'aurait pas déposé son mémoire au terme de sa cinquième année (date limite : 31 août) devra acquitter un droit de soutenance de 250 €.

### **Relevé de notes**

Première copie gratuite

La copie supplémentaire 8 €

**Forfait d'expédition d'un diplôme** 5 €

**Remplacement de la carte d'étudiant** 30 €

### **Amende**

Pour oubli de la carte d'étudiant à la cafétéria par oubli : 0,40 €

### **Transports occasionnels, tarif spécial étudiant du Campus**

Aéroport de Genève-Cointrin 29 €

Gare de Genève-Cornavin 19 €

Gare ou hôpital de Saint-Julien-en-Genevois 13 €

Frontière de La Croix-de-Rozon 6 €

Annemasse 21 €

### **Visiteurs**

Les visiteurs et les familles visitant un étudiant peuvent être accueillis pour de courts séjours. Pour les disponibilités et les tarifs, contacter [reservations@campusadventiste.edu](mailto:reservations@campusadventiste.edu).

## **Frais d'assurance**

L'étudiant a l'obligation d'être assuré (assurance responsabilité civile et assurance maladie). L'administration du Campus assiste tous les étudiants, dès leur arrivée, dans leurs démarches pour contracter une ou plusieurs assurances et complémentaires.

### **Assurance responsabilité civile individuelle**

Chaque étudiant fournit à son arrivée une attestation d'assurance responsabilité civile scolaire. A défaut, celle-ci peut être souscrite par l'intermédiaire du Campus, pour un montant d'environ 13 €. Cette assurance couvre les activités scolaires et extrascolaires.

Nous recommandons toutefois à l'étudiant qui pratique un sport de souscrire une assurance responsabilité civile spécifique (26 € en 2008-2009). Se renseigner auprès de l'administration du Campus.

### **Assurance responsabilité civile locataire**

Une attestation d'assurance responsabilité civile locataire est exigée de toutes les familles d'étudiants logées dans les appartements du Campus.

# Assurance maladie obligatoire

## Étudiant âgé de moins de 20 ans

Tout étudiant ayant moins de 20 ans tout au long de l'année universitaire peut encore bénéficier de la Sécurité sociale de l'un de ses parents. Il est considéré comme un ADA (ayant droit autonome) et perçoit les remboursements sur un compte personnel.

Il doit toutefois signaler au Campus son statut d'ADA, compléter le même document que les étudiants plus âgés et fournir une copie de l'attestation d'assurance du parent qui le couvre.

S'il n'a pas de numéro personnel de Sécurité sociale, il fournira une copie de son acte de naissance.

## Étudiant âgé de 20 à 28 ans

Tout étudiant ayant moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année universitaire doit s'affilier à la Sécurité sociale étudiante. Le tarif est très intéressant (par exemple : 195 € pour 12 mois de l'année scolaire 2008-2009, pour bénéficier du remboursement de base).

Lors de la première demande d'immatriculation à la Sécurité sociale, une copie de l'acte de naissance est exigée.

Nous encourageons l'étudiant à prendre une complémentaire pour compenser le pourcentage non remboursé par la Sécurité sociale.

## Couple d'étudiants

Si, dans un couple, tous deux sont étudiants et ont chacun moins de 28 ans, ils doivent individuellement s'affilier à la Sécurité sociale étudiante. Leurs enfants mineurs sont rattachés à l'un ou l'autre des parents pour leur assurance de base. En revanche, la complémentaire sera prise individuellement pour chaque enfant.

## Étudiant salarié

Si l'étudiant exerce une activité salariée, il devra justifier d'un minimum de 120 heures consécutives par trimestre pour bénéficier des services de remboursement des frais médicaux par la Sécurité sociale.

S'il est marié, il devra justifier d'un minimum de 60 heures par mois pour que son conjoint et ses enfants soient couverts. Son statut d'étudiant permet à chaque membre de sa famille de souscrire individuellement une complémentaire étudiant (tarif dégressif pour les enfants).

## Étudiant marié à un salarié

L'étudiant peut bénéficier de la Sécurité sociale de son conjoint salarié. Fournir un certificat de mariage.

## Étudiant âgé de plus de 28 ans

Si l'étudiant a plus de 28 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année universitaire, il doit fournir le justificatif d'une souscription à une assurance maladie-accident.

Il peut bénéficier de la Sécurité sociale :

- grâce à une reconduction de ses droits, suite à une activité salariée avant ses études ;
- grâce à une activité salariée permanente parallèle à ses études, au cours de l'année scolaire ;
- grâce aux activités salariées de son conjoint non étudiant (fournir un certificat de mariage) ;
- en affiliation personnelle.

Lors de la première demande d'immatriculation à la Sécurité sociale, une copie de l'acte de naissance est exigée.

## **Etudiant étranger venant de l'Espace économique européen**

Tout étudiant ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen est dispensé de l'affiliation au régime étudiant de la Sécurité sociale française s'il est titulaire d'une carte européenne de santé. Ce document lui permet :

- de se faire rembourser par le régime général de la Sécurité sociale française ;
- de contracter une mutuelle étudiante.

La carte européenne de santé est obligatoirement établie au nom de l'étudiant et valide pour l'année universitaire en cours.

## **Etudiant étranger venant d'un autre pays**

Tout étudiant étranger doit justifier d'un titre de séjour pour pouvoir bénéficier de la Sécurité sociale. Le récépissé délivré par la mairie lors de la demande de carte de séjour suffit.

L'étudiant sera alors soumis au même régime que les étudiants français ou européens (voir ci-dessus).